

# 3.6

## Avis d'audiences

---

---

## 3.6 AVIS D'AUDIENCES

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Philippe Lareau, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages	2010-09-01(C)	M <sup>e</sup> Patrick de Niverville, président	7 février 2011 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	<u>Pour M. Philippe Lareau</u>  1 chef pour avoir fait défaut de placer les intérêts des assurés et de tout client éventuel avant les siens ou ceux de toute autre personne ou institution ( <i>article 19 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> );	Audition des plaintes disciplinaires
Certificat n° 155535		M. Marc-Henri Germain, C.d'A.A., A.V.A., courtier en assurance de dommages, membre			1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat ( <i>article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> );	
et						
Marie Lareau, courtier en assurance de dommages des particuliers	2010-09-02(C)	M. Luc Bellefeuille, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages, membre			1 chef pour avoir exercé ses activités de façon négligente ( <i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> );  2 chefs pour avoir abusé de la bonne foi d'un assureur ou avoir usé de procédés déloyaux à son égard ( <i>article 27 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> );	
					<u>Pour Mme Marie Lareau</u>  1 chef pour avoir fait défaut de placer les intérêts des assurés et de tout client éventuel avant les siens ou ceux de toute autre personne ou institution ( <i>article 19 du Code de déontologie</i>	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p><i>des représentants en assurance de dommages);</i></p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat (<i>article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</i></p> <p>1 chef pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</i></p> <p>1 chef pour avoir entravé, directement ou indirectement, le travail du bureau du syndic (<i>article 35 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</i></p>	
Patrice Desrochers, courtier en assurance de dommages des entreprises actuellement inactif et sans mode d'exercice	2010-04-01(C)	M <sup>o</sup> Patrick de Niverville, président  M <sup>me</sup> France Laflèche, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages, membre	25 février 2011 (10h00)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>1 chef pour avoir été déclaré coupable d'infractions criminelles ayant un lien avec l'exercice de la profession (<i>article 149.1 du Code des professions);</i></p> <p>1 chef pour s'être approprié ou avoir utilisé pour ses fins personnelles de l'argent confié dans l'exercice de son mandat (<i>article 37(8) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</i></p> <p>1 chef pour avoir participé à la confection ou à la conservation d'une preuve ou d'un document le sachant faux (<i>article 37(9) du Code de déontologie des représentants en assurance de</i></p>	Audition sur sanction
Certificat n° 138940		M. Carl Hamel, C.d'A.Ass., courtier en assurance de				

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		dommages, membre			dommages);  1 chef pour avoir fait défaut de répondre, dans les plus brefs délais, à toute correspondance provenant du syndic ( <i>article 34 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> );	
Benoit Mayer, 2009-09-01(E) expert en sinistre		M <sup>e</sup> Patrick de Niverville, président	25 février 2011 (14h00)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	2 chefs pour avoir fait défaut de s'assurer que lui-même, ses mandataires et employés respectent les dispositions de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et celles de ses règlements ( <i>article 2 du Code de déontologie des experts en sinistre</i> );	Audition sur sanction
Certificat n° 123354		M <sup>me</sup> Éline Savard, expert en sinistre, membre  M. Claude Gingras, expert en sinistre, membre			1 chef pour avoir fait défaut de présenter au sinistré deux contrats dont l'un prévoit une rémunération sur une base horaire et l'autre une rémunération sur la base d'un pourcentage ( <i>article 48 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> );  1 chef pour avoir fait de fausses représentations quant à son niveau de compétence ou à l'efficacité de ses services ou quant à ceux de son cabinet ou de sa société autonome ( <i>article 27 du Code de déontologie des experts en sinistre</i> );  1 chef pour avoir retenu les sommes d'argent d'un sinistré ( <i>article 44 du Code de déontologie des experts en sinistre</i> );  1 chef pour avoir fait défaut de fournir à l'assuré	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					les explications nécessaires à la compréhension du règlement du sinistre et des services rendus ( <i>article 21 du Code de déontologie des experts en sinistre</i> );	

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Roberto Milzi 123975	(CD00-0755)	Jean-Marc Clément, président Benoit Bergeron, A.V.A. Pierre Perreault, A.V.A.	1 <sup>er</sup> février 2011 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client. Recommandation inappropriée en assurances. Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis. Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	audition moyens préliminaires
André Bégin 101895	(CD00-0827)	François Folot, président Pierre Masson, A.V.A. François Faucher	2 février 2011 à 9h00 3 février 2011 à 9h00	Cour fédérale à Québec 300, boul. Jean Lesage, 5 <sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1K 8K6	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client. Défaut de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance provenant du syndic et de collaborer. Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	audition sur culpabilité

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Dominique Le Corvec 120236	(CD00-0776)	Jean-Marc Clément, président Michel Gendron Ginette Racine, A.V.C.	2 février 2011 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.  Préavis de remplacement non expédié à l'assureur remplacé ou non remis au client.  Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	audition sur sanction
Mélanie Raymond 182769	(CD00-0829)	François Folot, président Normand Joly Benoît Guilbault	8 février 2011 à 9h30	Hôtel Holiday Inn 420, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 1B4	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité.	audition culpabilité/sanction
Piero D'Amore 108829	(CD00-0739)	Janine Kean, président Robert Archambault, A.V.A. Stéphane Côté, A.V.C.	8 février 2011 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Défaut de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance provenant du syndic et de collaborer.  Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur sanction
Jean-Pierre Fournier 112820	(CD00-0833)	Janine Kean, président Benoit Bergeron, A.V.A. Éric Bolduc	9 février 2011 à 9h30	Hôtel Holiday Inn 420, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 1B4	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues à une institution financière.  Conflits d'intérêts et/ou défaut de divulguer les liens d'affaires.	audition sur culpabilité
Guillaume Côté 164381	(CD00-0841)	François Folot, président Benoît	10 février 2011 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600,	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.  Avoir fait signer un document en blanc.	audition sur culpabilité

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		Jolicoeur Monique Puech		Montréal (Québec) H2X 4B8		
Robert Lemieux 121190	(CD00-0791)	François Folot, président Michel Cotroni, A.V.A. Michel Gendron	14 février 2011 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.  Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.	audition sur sanction
Lise Gagné 113185	(CD00-0816)	François Folot, président Pierre Décarie Stéphane Côté, A.V.C.	15 février 2011 à 9h30  16 février 2011 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage et/ou fournir de faux renseignements.  Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.  Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	audition sur culpabilité
Arcangelo Biagioni 152749	(CD00-0783)	Jean-Marc Clément, président Catherine Felber, A.V.C. Denise Tétrault, A.V.C.	21 février 2011 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.	audition sur sanction
Hooshang Imanpoor-said 116809	(CD00-0828)	François Folot, président Éric Bolduc	22 février 2011 à 9h30  23 février	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600,	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues à une institution financière.  Conflits d'intérêts et/ou défaut de divulguer les	audition sur culpabilité

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		Patrick Hausmann, A.V.C.	2011 à 9h30	Montréal (Québec) H2X 4B8	liens d'affaires.	
Gennaro Natale 124905	(CD00-0818)	Janine Kean, président Pierre Perreault, A.V.A. Shirtaz Dhanji, A.V.A.	22 février 2011 à 9h30 23 février 2011 à 9h30 24 février 2011 à 9h30 25 février 2011 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René-Lévesque Ouest, 18 <sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur culpabilité
Alexander Stepin 176499	(CD00-0832)	François Folot, président Marie Guédo Catherine Felber, A.V.C.	24 février 2011 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Préavis de remplacement non rempli en même temps que la proposition.	audition sur culpabilité/ sanction
Kader Hanahem 116109	(CD00-0811)	Sylvain Généreux, président Bruno Therrien André Chicoine, A.V.C.	24 février 2011 à 10h00	Hôtel Delta 2685, rue King Ouest, Sherbrooke (Québec) J1L 1C1	Effectuer une opération sans l'autorisation du client. Refus de collaborer avec une personne chargée de l'application de la loi. Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité. Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur sanction